Sept ex-salariés d'une usine du groupe PSA du Doubs condamnés à la prison.

A Hérimoncourt, les pièces détachées s'envolaient à la chaîne

Montbéliard (Doubs) envoyé spécial

L'enquête a été menée en toute discrétion. A l'usine Faurecia d'Hérimoncourt (Doubs), un site d'environ 500 salariés qui produit et rénove des pièces de moteur, on a d'abord vu défiler des gendarmes. Avant l'enchaînement: dénonciations, salariés menottés, gardes à vue, perquisitions. *«L'ambiance s'est tout de suite dégradée»*, raconte un syndicaliste. *«On n'a pas eu beaucoup d'informations fiables et vérifiables»*, ajoute un second. *Lors des comités d'entreprise, la direction s'est toujours retranchée derrière l'enquête judiciaire.»* Celle-ci a révélé quelques-uns de ses secrets, vendredi devant le tribunal correctionnel de Montbéliard, où l'on discutait culasses, embrayages et démarreurs-alternateurs. Sept anciens salariés y comparaissaient pour *«vol, vol aggravé ou recel»*, accusés d'avoir détourné ces pièces en quantités industrielles. Et généré, comme le notent les gendarmes dans le PV de synthèse, *«une concurrence déloyale pour Peugeot et son réseau après-vente»*. Pour un préjudice évalué par Faurecia, partie civile, à 2,4 millions d'euros pour la seule année 2003.

STEPHANE MASTER

A l'extérieur de l'usine Faurecia, à Hérimoncourt, près de Montbéliard, vendredi.

Petites annonces. Ils sont sept, debout, tendus, en arc de cercle devant la présidente. Des anciens employés, licenciés depuis pour *«faute grave»*. Un seul y travaille toujours. *«Pour l'instant»*, précise l'avocat de Faurecia. Il y a François, ex-délégué du personnel (FO), trente-sept ans d'ancienneté dans la maison, où il a commencé à 15 ans. Aujourd'hui au chômage, il vit avec 900 euros par mois. *«Ça ne vous dérange pas d'avoir scié la branche sur laquelle vous étiez assis?»* lui demande la présidente. *C'est vrai que l'esprit d'entreprise n'est plus ce qu'il était...»* François ne répond pas. Quelques minutes plus tard, il s'effondre en larmes. Employé depuis 1969, André, lui, a bricolé l'informatique: *«On faisait des inventaires toutes les semaines et, quand il manquait des pièces, on faisait une rectification.»* En un an, il a procédé à 1287 régularisations sur le système, afin de camoufler les larcins. Quant à Bruno, il a multiplié les petites annonces, notamment sur l'Internet, pour écouler la marchandise. José, pour sa part, est accusé d'avoir *«traité»* avec des chauffeurs routiers. *«Nous souhaitions élargir notre clientèle, mais vous nous avez interpellés»*, a-t-il expliqué lors de sa garde à vue. Il dit: *«J'ai vendu ma maison, j'étais en surendettement. J'ai payé des factures, donné de l'argent à ma fille et à ma mère en Espagne. Voilà la raison.»*

«Je vivais avec 1500 euros par mois, et là je pouvais gagner 2000 euros en trois quarts d'heure.»
Jean-Michel, 42 ans, un des sept accusés

L'affaire démarre en février 2003. En quinze jours, 15 caisses de culasses pour 504 et 505 sont dérobées dans un entrepôt Faurecia d'Héricourt, non loin d'Hérimoncourt. Une première plainte est déposée par la direction, suivie d'une autre, en janvier 2004. Pendant six mois, les gendarmes enquêtent. A l'usine, la délation s'installe. *«Certaines personnes étaient obligées de se confier car elles craignaient de perdre leur place»*, précise un magistrat. L'enquête mettra au jour, selon le parquet, *«une véritable économie souterraine développée dans le pays de Montbéliard»*, et ce jusqu'en Afrique, où était écoulé l'essentiel des pièces pour 504 et 505. Après les premières gardes à vue et perquisitions, les enquêteurs retrouveront dans la forêt des dépôts sauvages de pièces détachées. *«Des salariés qui ont pris peur des perquisitions et qui s'en sont débarrassés»*, précise un proche du dossier. Aujourd'hui, les investigations se poursuivent autour des garagistes soupçonnés de les avoir écoulées.

A l'époque, Jean-Michel, 42 ans, un des sept accusés, a passé vingt-quatre heures en garde à vue. *«Le lendemain, la DRH m'a dit que je n'avais plus rien à faire à l'usine»*, raconte-t-il. Il évoque *«un engrenage. Je vivais avec 1500 euros. Et là, je pouvais gagner 2000 euros en trois quarts d'heure»*. Il l'assure: *«Tout le monde se sert, même les chefs d'équipe, et tout le monde fermait les yeux. Si j'avais balancé, j'aurais balancé un annuaire gros comme ça...»* Aux gendarmes, un autre prévenu a dit la même chose: *«C'était entré dans les us et coutumes de l'entreprise. On demandait même aux intérimaires qui se servaient de nous prévenir, afin de remettre les stocks à jour.»*

«Jusqu'à la hiérarchie». Le cas de l'usine de Faurecia ne serait d'ailleurs pas isolé. Au pays de Montbéliard, le vol de pièces dans les usines automobiles, *«c'est un peu le sport national»*, selon un bon connaisseur de la région. En juillet, le même tribunal a condamné le salarié d'un sous-traitant de Peugeot pour avoir dérobé 150 bobinots de cuivre de 250 kilos chacun. Et une enquête serait actuellement en cours sur des vols à l'usine Peugeot Motocycles de Mandeure. *«C'est pour arrondir les fins de mois,* estime une salariée de Faurecia. *Vous savez, avec les salaires qu'on a, qui tournent autour de 1000 ou 1100 euros...»* Un particularisme local que n'ont pas manqué d'exploiter les avocats de la défense. *«De l'intérimaire jusqu'à la hiérarchie, quand on a besoin de quelque chose, on se sert»*, a assuré Me Pierre-Yves Duffet. *Il y a quand même une hiérarchie qui, vaguement, surveille ce que font les salariés. Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas dans ce dossier et qui n'est pas évoqué dans le cadre de cette affaire.»* Me Hervé Guy, lui, a souligné *«l'influence prépondérante de la partie civile, groupe important de la région de Montbéliard, qui a pu peser sur l'enquête de manière significative»*. Un proche du dossier confirme: *«Faurecia a été traité comme ne le sont jamais les victimes dans ce genre d'affaire. Ils font vivre toute la région et ils ont beaucoup de pouvoir. Aucun cadre n'a été interrogé...»*

Laurent Hien, le nouveau directeur du site, arrivé en 2002, a-t-il voulu faire un grand nettoyage avant que l'usine ne passe sous le contrôle direct de PSA, la maison mère, le 1er novembre dernier? S'agissait-il de *«montrer l'exemple»*, comme l'assure un prévenu? Le tribunal est en tout cas allé au-delà des réquisitions du parquet, condamnant les ex-salariés à des peines de trois mois avec sursis jusqu'à six mois. Concernant la demande d'indemnisation solidaire de 450000 euros formulée par Faurecia, le tribunal a renvoyé l'affaire au 6 janvier, la partie civile n'ayant pas présenté le moindre justificatif comptable de ces pertes.

DAVID REVAULT D'ALLONNES